

# Manuel des Vocations



CHEVALIERS  
DE COLOMB®



# MANUEL DES VOCATIONS

Un Manuel pour les Présidents de Vocations,  
les Comités de Vocations et  
Tous les Frères Chevaliers

*MERCI DE FAIRE TOUT VOTRE  
POSSIBLE POUR ENCOURAGER  
LES VOCATIONS À LA PRÊTRISE ET  
LES AUTRES VOCATIONS RELIGIEUSES*

**CHEVALIERS DE COLOMB**  
SIÈGE DU CONSEIL SUPRÊME  
1 COLUMBUS PLAZA  
NEW HAVEN, CONNECTICUT 06510-3326  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[www.kofc.org](http://www.kofc.org)



## Message sur les vocations

Une vocation est un fruit qui mûrit dans un champ bien cultivé d'amour mutuel qui devient service mutuel, dans le contexte d'une vie ecclésiastique authentique. Nulle vocation ne naît d'elle-même ni ne vit par elle-même. Une vocation émane du cœur de Dieu et s'épanouit dans le terreau fertile des fidèles, dans l'expérience de l'amour fraternel. Jésus n'a-t-il pas dit : « A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Jean 13:35) ?

Disposons donc notre cœur à être une « bonne terre » pour écouter, accueillir et vivre la Parole et porter ainsi du fruit. Plus nous saurons nous unir à Jésus par la prière, la Sainte Écriture, l'Eucharistie, les Sacrements célébrés et vécus dans l'Église, par la fraternité vécue, plus grandira en nous la joie de collaborer avec Dieu au service du Royaume de miséricorde et de vérité, de justice et de paix. Et la récolte sera abondante, proportionnée à la grâce qu'avec docilité nous aurons su accueillir en nous.

Le Pape François  
Journée mondiale de prière pour les vocations  
11 mai 2014

# TABLE DES MATIÈRES

À Propos des Vocations .....	4
La Prêtrise .....	5
La Vie Religieuse .....	6
Les Chevaliers de Colomb et les Vocations .....	7
Objectifs : Prise de Conscience, Climat, Motivation .....	8
Structure et Réunions .....	8
Responsabilités du Président des Vocations au Niveau de l'État .....	10
Responsabilités du Président des Vocations de Conseil, de l'Assemblée .....	12
Programmes et Ressources .....	13
Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations (programme RSVP) .....	13
Bourses de Vocations .....	16
Soutien International pour les séminaires .....	18
Soutien pour les Programmes et Bureaux de Vocations du Diocèse .....	18
Publicité pour les Vocations .....	19
Documents pour les Vocations .....	19
Heure Sainte pour les Vocations .....	20
Journées de Prise de Conscience des Vocations .....	20
Concours de Dessin et de Rédaction .....	21
Autres Programmes .....	22
Définitions et Clarifications .....	22
Déclaration de Politique .....	27

---

## À PROPOS DES VOCATIONS

---

Tout catholique a une vocation. En fait, en tant que membre de l'Église, tout catholique participe à la réalité de la « *Vocation* » dans trois sens distincts mais reliés.

En premier lieu, il y a la vocation chrétienne commune qui accompagne le baptême. Cela peut s'exprimer de différentes manières mais, en termes généraux, cela signifie aimer et servir Dieu et son voisin et aider à remplir la mission de l'Église.

Ensuite, la vocation s'applique à un « État de vie » ou à une manière d'être chrétien – la prêtrise, la vie religieuse, le mariage, *etc.* Les États de vie sont les environnements spéciaux qui durent toute la vie et dans lesquels les gens vivent leur vocation de baptême.

En dernier lieu, il y a la vocation personnelle. La vocation personnelle de chacun d'entre nous prend forme dans le mélange particulier de talents, de caractéristiques personnelles, de relations et de circonstances de la vie – parmi lesquels notre vocation commune de chrétiens et notre État de vie – qui montre le rôle spécial que Dieu veut nous voir jouer dans son plan de Rédemption. Être membre des Chevaliers de Colomb fait partie de la vocation personnelle de nombreux hommes catholiques.

Lorsque les gens parlent de « vocation », ils emploient, en général, ce terme dans le deuxième sens, c'est à dire, dans le sens de l'État de vie. La plupart des chrétiens sont appelés par Dieu à l'État du mariage, et certains sont appelés à être dans la vie célibataire non religieuse. Mais Jésus a également choisi certains hommes pour agir en sa Personne par la célébration de la Sainte Eucharistie et des autres sacrements; ils sont appelés à être prêtres. D'autres sont appelés à l'État de diacres permanents. D'autres encore, des femmes et des hommes, sont appelés à ce que l'on appelle la vie consacrée – un style de vie marqué par les conseils

évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance dont l'expression la plus familière est la vie religieuse.

Les Chevaliers de Colomb chérissent et célèbrent toutes les formes de vocation et les considèrent des dons de Dieu. Mais, l'Église ayant un besoin urgent de prêtres et de religieux consacrés, hommes et femmes, le programme de vocations de l'Ordre donne une priorité toute spéciale à la promotion de ces vocations. Les vocations de tous genres naissent et sont encouragées au sein des familles. Cette dimension «Famille» des vocations rend la participation des laïcs particulièrement importante.

Examinons brièvement les vocations de «l'État de vie» de la prêtrise et de la vie religieuse sur lesquelles le programme de vocations est axé.

### ***La Prêtrise***

Jésus a appelé ses premiers disciples au bord de la mer de Galilée (voir Marc 1:16-20) et leur a dit plus tard : «Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais moi, je vous ai choisis et je vous ai établis afin que vous alliez porter du fruit...» (Jean 15:16). Le Christ, Chef de l'Église et Seigneur de toute création, continue son travail de sauveur dans notre temps. La prêtrise est le partage privilégié de son travail.

Tout comme la vie du Christ a été consacrée à la proclamation authentique de la volonté aimante de son Père, la vie des prêtres devrait être consacrée, au nom du Christ, à la même proclamation. Le prêtre est appelé à aider l'Évêque dans sa triple responsabilité d'enseignement, de sanctification, et de direction. Le prêtre doit enseigner la Parole, administrer les sacrements et être le pasteur de son troupeau. Le pape Jean-Paul II nous a rappelé: «Sans les prêtres, l'Église ne serait pas capable de vivre cette obéissance fondamentale qui est au cœur même de son existence et de sa

mission» (Exhortation Apostolique «*Pastores Dabo Vobis*» (*Je Vous Donnerai des Bergers*), 41).

Dans le message pour la journée mondiale de prière pour les vocations, le pape Benoît XVI nous a déclaré ceci : « C'est surtout en se rassemblant pour l'Eucharistie que ce peuple, structuré organiquement sous la conduite de ses Pasteurs, vit le mystère de la communion avec Dieu et avec les frères. L'Eucharistie est la source de cette unité ecclésiale pour laquelle Jésus a prié la veille de sa passion : « Père ... qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé» (Jn 17, 21). Cette communion intense favorise la floraison de vocations généreuses au service de l'Église : le cœur du croyant, rempli de l'amour divin, est poussé à se consacrer totalement à la cause du Royaume.»

### ***La Vie Religieuse***

Jésus choisit également certains hommes et certaines femmes pour être les signes de Son amour tout en imitant Son propre mode de vie par le choix de la vie consacrée, dont l'expression la plus familière est la vie religieuse.

La vie consacrée est un style de vie chrétienne particulier, une voie de sainteté particulière, marquée par la profession publique des conseils angéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et en les vivant en tant que signe du royaume de Dieu. La vie consacrée revêt plusieurs formes, y compris les instituts religieux, les instituts séculiers, les ermites et les vierges consacrées.

La vie religieuse est la forme de vie consacrée la plus connue à la plupart des catholiques. En plus des éléments communs à toute vie consacrée, la vie religieuse exige que ceux qui ont fait leurs vœux en tant que membres d'une communauté, vivent une vie commune et qu'ils participent aux œuvres apostoliques communes de leur communauté religieuse. L'Église reconnaît de nombreux instituts de vie religieuse, habituellement connus sous le



nom d'ordres religieux, de communautés ou de sociétés religieuses. Un religieux peut être moine ou frère et peut ou non entrer dans les ordres en tant que prêtre. Une religieuse peut être sœur cloîtrée ou sœur active.

---

## **LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LES VOCATIONS**

---

Depuis toujours, les Chevaliers de Colomb sont les défenseurs du sacerdoce et de la vie religieuse et soutiennent généreusement les séminaristes et la formation des religieux. En tant que plus grande association catholique laïque du monde, l'Ordre vise donc à apporter à l'Église son aide financière et morale. Au vu des besoins actuels de l'Église, l'Ordre a intensifié ses programmes de promotion au cours des dernières années.

À mesure de la participation grandissante des Chevaliers aux efforts liés aux vocations, leur propre vocation de laïcs catholiques et de membres de l'Ordre a pris une signification plus importante. Ils ont également beaucoup appris sur l'importance du travail en équipe, car les meilleurs programmes de vocations sont ceux qui sont organisés et exécutés en équipe.

Le président du comité des vocations est un chef. Il lui appartient de réunir les autres, de les inspirer à partager leurs prières et à faire part de leurs idées, de créer des projets et de prendre ensuite contact au-delà de leur groupe. Leur modèle, c'est le travail qu'a fait Jésus avec les apôtres. La réussite d'un groupe ne tient pas nécessairement à sa taille mais à son dévouement.

La vocation des prêtres et des religieux est une vocation au service de l'Église et en son sein; de même, le programme de vocations des Chevaliers de Colomb fonctionne pour le service de

l'Église et en son sein. **Sur le plan local, les programmes sont intégrés dans la mesure du possible aux efforts paroissiaux et diocésains qui existent déjà.** Par exemple, idéalement, un conseil des Chevaliers de Colomb participera de manière active ou assumera même un rôle de leader dans les efforts paroissiaux ou inter paroissiaux axés sur les vocations.

### ***Objectifs : Prise de Conscience, Climat, Motivation***

En général, un programme pour vocations a trois objectifs: la prise de conscience, le «climat» et la motivation.

1. *La Prise de Conscience:* L'objectif est d'expliquer la signification des différentes vocations, de souligner le besoin urgent de l'Église et d'encourager les gens—surtout les jeunes gens—à écouter le message que Dieu a pour eux.
2. *Le Climat:* Cela signifie être conscient, et travailler pour que d'autres prennent conscience, de l'esprit social, culturel et religieux de l'époque et reconnaître comment cet esprit influence, en bien et en mal, la volonté des gens à écouter l'appel du Seigneur et à y répondre.
3. *La Motivation:* L'intention est d'encourager à répondre de manière positive à l'appel de Dieu en entrant dans les programmes de séminaristes et de novices, si c'est ce que Dieu leur demande de faire, et d'encourager à persévérer dans le programme de formation au sacerdoce ou à la vie religieuse après s'y être inscrit.

### ***Structure et Réunions***

Le président du comité des vocations local ou d'État devrait convoquer une réunion du comité au moins quatre fois par an. Si possible, l'aumônier devrait y assister. Les réunions devraient

suivre le format standard des réunions des Chevaliers de Colomb. Bien qu'il revienne au président et aux membres du comité de choisir les dates et heures des réunions, il importe de prévoir les réunions pour que le travail puisse commencer dès le début de l'année fraternelle.

Les sujets des réunions comprendront au moins les éléments suivants:

### *Réunions d'État*

1. Mise en œuvre intégrale du Programme de Remboursement et de Soutien des Vocations (programme connu sous le sigle RSVP) (voir la page 12);
2. Possibilité d'aide financière aux séminaristes résidant dans la juridiction de l'État;
3. Possibilité d'aide financière aux séminaristes ou séminaires étrangers;
4. Prière organisée pour promouvoir les vocations;
5. Observation annuelle de la Semaine de Prise de Conscience des Vocations;
6. Promotion des efforts de vocation des Chevaliers de Colomb par les médias; et
7. Discussion sur la manière d'établir et de maintenir de bonnes relations avec les évêques locaux.

### *Réunions Locales*

1. Bonne mise en œuvre intégrale du Programme de Remboursement et de Soutien des Vocations;
2. Journées de prise de conscience de vocations dans les écoles primaires ou secondaires et les universités catholiques;

3. Parrainage de concours de rédaction ou de dessin dans les écoles primaires ou secondaires catholiques;
4. Prières organisées pour promouvoir les vocations, surtout aux Heures Saintes;
5. Distribution efficace dans les paroisses, écoles catholiques et maisons de retraite de la documentation sur les vocations publiée par les Chevaliers de Colomb et par le Service d'Information Catholique.
6. Promotion des efforts pour les vocations des Chevaliers de Colomb par les médias locaux;
7. Publicité efficace pour encourager les gens à assister aux événements liés aux vocations; et
8. Établissement et maintien de bonnes relations avec les curés et autres prêtres locaux.

Dans le cas des réunions locales et d'État, des procès verbaux exacts des réunions locales et d'État seront utiles aux futurs président et membres du comité.

### ***Responsabilités du Président des Vocations au Niveau de l'État***

La responsabilité primordiale du président des vocations au niveau de l'État est d'assurer la mise en œuvre intégrale du programme RSVP. Il lui incombe de contacter le ou les directeurs de vocation du diocèse ou des diocèses de sa juridiction et de développer de bons rapports de travail. (Pour trouver quelles sont les personnes occupant ces postes et obtenir leurs coordonnées, consultez *l'Annuaire Catholique Officiel* (en anglais «*The Official Catholic Directory*») appelé parfois *Kenedy Directory* ou «*Annuaire Kenedy*». La plupart des paroisses possèdent un exemplaire de cet annuaire.) **Le président devrait s'assurer plus**

**particulièrement que chaque séminariste diocésain et chaque novice religieux de sa juridiction fait partie du programme RSVP.**

En dehors de cette responsabilité fondamentale, le président d'État peut également contacter les directeurs de vocations des communautés religieuses, les recteurs de séminaires ou les directeurs des maisons de formation de sa juridiction. (Encore une fois, consultez *l'Annuaire Catholique Officiel*.) Une fois le programme RSVP bien organisé et qu'il fonctionne bien, le président d'État, travaillant de concert avec le comité des vocations et les officiers d'État, devrait considérer quelles sont les autres façons d'aider les diocèses ou les établissements religieux à l'aide d'autres programmes visant à promouvoir les vocations au sacerdoce ou à la vie religieuse.

Il incombe au président des vocations d'État de mener les réunions du comité nécessaires à la mise au point et à l'exécution des efforts de vocation au niveau de l'État. C'est à lui de motiver ses collègues, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre du programme RSVP. À cet égard, le député d'État peut choisir de demander à ses députés de district d'aider le président des vocations.

Il sera utile à ce dernier de lire l'exhortation apostolique du Pape Jean-Paul II intitulée *Je Vous Donnerai des Bergers (Pastores Dabo Vobis)*. Dans ce document, publié en 1992 et disponible dans la plupart des librairies catholiques ou en ligne, le Saint-Père parle de l'importance de la vocation de prêtre et de ce que les laïcs peuvent faire pour promouvoir et soutenir les vocations menant au sacerdoce. De plus, chaque année, le Saint-Père publie un message à l'occasion de la Journée mondiale de prières pour les vocations (fin février/début mars). Dans son message, le pape précise le travail des responsables des vocations dans le contexte de sa vision globale des vocations au sein de l'Église universelle.

## ***Responsabilités du Président des Vocations de Conseil, de l'Assemblée***

La responsabilité primordiale du président des vocations au niveau du conseil ou de l'assemblée est d'assurer que le programme RSVP est intégralement et correctement mis en œuvre au niveau local. Il doit travailler avec le président des vocations de l'État pour assurer l'inclusion au programme RSVP de *chaque* séminariste diocésain parrainé par le ou les diocèses de sa juridiction.

Lorsqu'il aura l'assurance que tous les séminaristes diocésains en font partie, le président local pourra également contacter les directeurs de vocations des ordres religieux ou les recteurs et directeurs des séminaires et des maisons de formation au sein de sa juridiction. (*L'Annuaire Catholique Officiel* peut vous indiquer qui sont ces personnes; voir ci-dessus.) Une fois le programme RSVP bien organisé et qu'il fonctionne bien, le président des vocations au niveau du conseil ou de l'assemblée, de concert avec le comité des vocations et les officiers locaux, devrait chercher d'autres façons d'aider les paroisses, les séminaires, les maisons de formation, les monastères et/ou les autres établissements religieux à mettre de l'avant des programmes visant à promouvoir les vocations au sacerdoce ou à la vie religieuse.

Il incombe au président de mener les réunions du comité nécessaires à la mise au point et à l'exécution des efforts de vocation de son conseil ou de son assemblée. C'est à lui de motiver ses frères Chevaliers à promouvoir les vocations au sacerdoce et à la vie religieuse, en insistant plus particulièrement sur le programme RSVP. À cet égard, il peut demander de l'aide auprès du député de district. À la fin de son mandat, il devra faire part de ce qu'il a appris au nouveau président des vocations assumant ses fonctions. Comme pour le président d'État, il peut être utile pour le président local de lire le document du Pape Jean-Paul II intitulé *Je Vous Donnerai des Bergers* ainsi que le

message annuel du pape pour la journée mondiale de prière pour les vocations (voir ci-dessus).

---

## **PROGRAMMES ET RESSOURCES**

---

### ***Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations (programme RSVP)***

L'Ordre des Chevaliers de Colomb soutient de longue date les vocations à la prêtrise et à la vie religieuse, particulièrement à travers le «Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations» (programme RSVP). Ce programme permet à vos conseils « d'adopter » un ou plusieurs séminaristes ou postulants et de leur apporter une aide financière et un soutien moral. C'est un moyen pour votre conseil d'investir dans l'avenir de notre Église.

Pour que votre conseil participe au «RSVP», votre président de comité doit:

- Passer en revue les directives du «RSVP» et les conditions d'admissibilité.
- Localiser au moins un candidat à soutenir. Si vous avez besoin d'aide, contactez votre pasteur ou directeur diocésain des vocations.
- Après avoir établi le nom et l'adresse d'un candidat, organisez une réunion de planification de conseil en vue de déterminer:
  - la somme d'argent à recueillir ;
  - comment la relation sera gérée ;
  - la remise du chèque.

- Au moment de remettre de l'argent à un candidat au «RSVP», prévenez le directeur diocésain des vocations.
- Prenez des photos et envoyez-les à vos journaux locaux et diocésains, ainsi qu'à la revue Columbia. Assurez-vous que les légendes soient complètes et que le nom de chaque personne soit orthographié correctement.
- L'assistance du «RSVP» comprend aussi la prière et le soutien moral.
  - Rendez au moins une fois visite à chaque séminariste ou postulant parrainé.
  - Encouragez les membres et leurs familles à garder le séminariste ou le postulant dans leurs prières.
  - Envoyez des messages tout au long de l'année, par exemple pour les anniversaires et vœux de Noël et de Pâques.
  - Invitez-le à toutes les activités du conseil.
  - Incluez-le dans les listes de distribution du bulletin ou autres communiqués.
  - Invitez-le à faire une présentation au groupe de jeunes du conseil ou de la paroisse, sur ce que recouvre la préparation à la prêtrise ou à la vie religieuse.
  - Faites en sorte qu'il reçoive un groupe de jeunes du conseil ou de la paroisse dans son séminaire pour une rencontre avec d'autres séminaristes.
  - N'oubliez pas d'adresser vos félicitations et votre appui à votre séminariste ou postulant au moment de son ordination.



## ***Remboursement pour la participation au «RSVP»***

Les conseils qui participent au «RSVP» peuvent avoir droit à un remboursement de la part du siège du Conseil suprême. Pour chaque tranche de 500 dollars offerte, un conseil ou une assemblée peut recevoir 100 dollars (à concurrence maximale de 400 dollars par individu). Enfin, aux Philippines et au Mexique, les conseils et les assemblées reçoivent l'équivalent de 50 dollars dans leurs devises locales, pour chaque tranche de don d'un montant de 250 dollars.

Suivez les directives ci-dessous pour garantir l'admissibilité au rabais.

1. Les personnes qualifiées pour recevoir des fonds «RSVP» sont les suivantes:
  - Les séminaristes acceptés par un diocèse et qui sont actuellement dans leur année «de spiritualité».
  - Les séminaristes qui fréquentent un séminaire majeur en préparation de leur ordination dans la prêtrise.
  - Les séminaristes dans leur année «pastorale».
  - Les séminaristes qui fréquentent des petits séminaires.
  - Les séminaristes qui appartiennent à un institut religieux qui sont actuellement en formation pour la prêtrise.
  - Les hommes et femmes novices ou postulants dans des ordres ou des communautés religieuses.
2. Les personnes NON admissibles à recevoir des fonds «RSVP» sont les suivantes:
  - Les prêtres ou religieux recherchant une aide pour continuer leurs études.

- Les frères religieux qui n'étudient pas pour la prêtrise.
  - Les candidats au diaconat permanent.
3. Les dons faits à chaque individu doivent être liés à une vocation et s'élever au moins à 500 dollars par individu.
  4. Les fonds doivent être remis directement à un individu et NON à une institution ou à un fonds.
  5. Les fonds doivent être payés avec un/des chèque(s) tiré(s) sur le compte d'un conseil.

Pour recevoir le rabais, votre conseil devra:

1. Remplir et soumettre la Demande de remboursement et de plaque RSVP (n° 2863) qui se trouve à l'adresse [kofc.org/formulaires](http://kofc.org/formulaires). Ce formulaire doit être accompagné de toute la documentation à l'appui, y compris les chèques annulés et la preuve de soutien moral fournie par le séminariste ou le postulant.
2. Pour obtenir les informations les plus à jour se rapportant à l'admissibilité au rabais et aux exigences du programme «RSVP», veuillez consulter [kofc.org/soutienauxvocations](http://kofc.org/soutienauxvocations) ou le «Portail de formation fraternelle des Chevaliers de Colomb».

### ***Bourses de Vocations de l'abbé Michael J. McGivney***

### ***Bourses de Vocations de l'évêque Thomas V. Daily***

Il y a deux programmes de bourses de vocations : les bourses de vocations de l'abbé Michael J. McGivney (basées sur le besoin matériel du candidat) et les bourses de vocations de l'évêque Thomas V. Daily (basées sur le mérite et la qualité du dossier scolaire du candidat). Elles offrent une aide aux séminaristes au cours de leurs quatre premières années d'études

théologiques. Chaque bourse de 2 500 \$ pour les frais d'études et pour le logement peut se renouveler pour un maximum de quatre ans sur preuves d'inscription continue et d'admissibilité. Les bourses ne sont pas disponibles pendant l'année consacrée au stage pastoral.

Pour être candidats à la bourse, les hommes doivent avoir été acceptés, avec l'accord ecclésiastique nécessaire, à un grand séminaire et doivent préparer le sacerdoce dans un diocèse ou un établissement religieux des États-Unis, de ses territoires ou du Canada. Il y a une préférence accordée aux candidats qui sont membres ou dont les pères sont membres des Chevaliers de Colomb mais ces derniers ne sont pas les seuls candidats admissibles.

Pour une bourse de vocation de l'abbé Michael J. McGivney, un candidat doit produire des preuves de besoin financier.

Pour une bourse de vocation de l'évêque Thomas V Daily, le candidat doit fournir deux lettres de recommandation et le plus récent relevé de notes officiel.

À partir du mois de janvier les formulaires de candidature de Bourses de Vocation sont disponibles auprès des recteurs de séminaire, des directeurs de vocations diocésains, ou du Département des Bourses du Conseil Suprême. Pour que le candidat soit admissible pour l'année fraternelle qui vient, les dossiers de candidature doivent être reçus avant le 1er juin. Envoyer les dossiers au:

Department of Scholarships  
Knights of Columbus Supreme Council  
1 Columbus Plaza  
New Haven, CT 06510-3326  
États-Unis d'Amérique

## ***Soutien International pour les séminaires***

En plus de l'offre de bourses aux séminaristes, le Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb a établi plusieurs fonds pour divers collèges pontificaux à Rome (le Collège Nord Américain, le Collège Canadien Pontifical, le Collège Mexicain Pontifical) et en Belgique (Collège Américain, Louvain). Les revenus annuels de ces fonds sont accordés aux séminaires pour une utilisation générale. Des fonds spéciaux pour des études avancées pour les prêtres venant des Philippines et de Porto Rico produisent également des revenus annuels.

De nombreux conseils d'État apportent un généreux soutien aux séminaires dans leur juridiction. Les coûts de logement et des frais d'inscription pour un séminariste se chiffrant maintenant annuellement à des milliers de dollars, les évêques apprécient énormément cette aide et le Conseil Suprême l'encourage fortement. Le député d'État ou le président des vocations ou bien tous les deux devraient rencontrer les recteurs de séminaires et discuter des manières dont ils pourraient apporter leur aide.

## ***Soutien pour les Programmes et Bureaux de Vocations du Diocèse***

Chaque diocèse a un bureau de vocations pour promouvoir une prise de conscience des vocations et recruter des candidats pour la prêtrise et la vie religieuse. Les évêques apprécient l'assistance apportée à ces bureaux, tant matériel qu'autre. Au niveau national, le Conseil Suprême a contribué au Secrétariat pour les vocations et à la formation de prêtres durant la Conférence Nationale des Évêques Catholiques, pour aider à soutenir le programme national de promotion des vocations des évêques des États-Unis. On encourage les présidents de vocations locaux et d'État à rencontrer les directeurs des bureaux de vocations dans leur diocèse pour voir comment ils peuvent aider.

## ***Publicité pour les Vocations***

Tous les mois, la revue de l'Ordre, *Columbia*, a une publicité sur la couverture arrière visant à promouvoir les vocations à la vie religieuse et à la prêtrise. Ces publicités ont créé une large réponse favorable. Lire quelque chose à propos d'un homme ou d'une femme qui a répondu à l'appel de Dieu peut inspirer quelqu'un d'autre à faire de même. Les publicités aident également à informer les membres des Chevaliers de Colomb et les autres.

Les conseils et assemblées d'État ou locaux peuvent photocopier les publicités du *Columbia* pour les utiliser à des fins non lucratives dans les bulletins paroissiaux et dans les brochures. Pour obtenir l'autorisation de reproduire une ou des publicités dans une campagne professionnelle de publicité (journaux, affiches, etc.), écrivez au:

Director (Directeur)  
Catholic Information Service (Service d'information catholique)  
Knights of Columbus Supreme Council  
1 Columbus Plaza  
New Haven, CT 06510-3326  
États-Unis d'Amérique

S'il existe un séminariste ou un membre d'un institut religieux que vous désirez recommander pour figurer dans l'une de ces publicités, écrivez au Directeur, comme indiqué ci-dessus.

## ***Documents pour les Vocations***

Le bureau du Conseil Suprême met à votre disposition des cartes de prières pour les vocations, des signets et des livrets sur plusieurs sujets. Consultez le Catalogue de Fournitures (N° 1264) pour une liste complète d'articles disponibles. Tous les documents sur les vocations est disponible gratuitement (en quantité raisonnable) auprès du Département des

Fournitures du Conseil Suprême. Veuillez utiliser le Formulaire de Commande N° 1 lorsque vous passez une commande.

Supply Department—Service des Fournitures  
Knights of Columbus Supreme Council  
1 Columbus Plaza  
New Haven, CT 06510-3326  
États Unis d'Amérique  
Numéro de télécopieur (sans frais): 1-800-266-6340

### ***Heure Sainte pour les Vocations***

De nombreux conseils d'État et locaux parrainent des Heures Saintes pour prier pour les vocations. Le format peut varier d'une paroisse à l'autre, mais ces heures saintes comportent en général l'adoration du Saint-Sacrement, la récitation du rosaire, des lectures de l'Évangile, et d'autres prières.

On encourage les présidents de vocations à contacter les curés pour voir s'ils aimeraient mener des Heures Saintes dans leur paroisse. Le comité des vocations devrait coopérer comme il leur est demandé dans l'organisation de l'événement. Le comité peut notamment créer des publicités pour inciter les gens à y assister.

S'il n'est pas possible de faire une Heure Sainte dans une paroisse, il serait peut-être possible de célébrer, une fois par mois, une Messe consacrée à la croissance des sacerdoce et des vocations religieuses.

### ***Journées de Prise de Conscience des Vocations***

Une excellente façon d'encourager la prise de conscience des vocations est de parrainer des Journées de Prise de Conscience des Vocations dans les écoles catholiques primaires et secondaires ainsi que dans les universités catholiques. Certains conseils d'État et locaux ont organisé des programmes de ce genre très réussis.

En général, ils comportent des présentoirs que les étudiants peuvent regarder dans un auditorium, une salle de gymnastique ou un lieu de réunion, encadrés par des personnes du bureau des vocations du diocèse ou des établissements religieux qui sont prêts à répondre aux questions. La manifestation peut se faire sur toute la journée ou lors des heures libres des étudiants. Des collations sont proposées pour créer un environnement agréable et propice à attirer les étudiants, surtout les universitaires. Il est essentiel de faire de la publicité.

Les présidents des vocations d'État ou locaux sont encouragés à contacter les responsables des écoles pour leur proposer d'organiser une telle journée. Il convient d'inviter les directeurs des vocations des établissements religieux ou du diocèse à y participer et d'avertir l'évêque local.

### ***Concours de Dessin et de Rédaction***

Certains conseils ont bien réussi quand ils ont parrainé des concours de rédaction ou de dessin pour les élèves des écoles catholiques primaires et secondaires. Les participants au concours préparent un texte original ou un dessin original visant à encourager la prise de conscience à propos du sacerdoce et des vocations religieuses. Ce faisant, ils augmentent leur propre prise de conscience. L'évaluation des œuvres et les prix décernés devraient suivre des conditions établies par le conseil ou l'assemblée.

## ***Autres Programmes***

De nombreux conseils locaux et d'État ainsi que des Chevaliers, à titre personnel, travaillent pour les vocations d'autres façons, façons qui ne sont pas officielles. Par exemple, un grand nombre des membres de l'Ordre invitent un jeune prêtre à manger avec eux une fois par mois afin de lui offrir leur soutien fraternel. D'autres financent personnellement des publicités axées sur les vocations, comme sur les panneaux routiers.

Les conseils et assemblées doivent faire preuve de créativité et prendre l'initiative pour promouvoir les vocations. Il peut être utile d'avoir recours aux médias à cette fin. Il faut, bien entendu, que tout ce qui se fait au nom de l'Ordre respecte les normes ecclésiastiques et les politiques des Chevaliers de Colomb.

---

## **DÉFINITIONS ET CLARIFICATIONS**

---

Il se peut que lors de votre travail sur les vocations, vous rencontriez des termes peu familiers. Voici une liste succincte.

*Séminariste diocésain.* Un séminariste diocésain est un homme qui a été accepté par le diocèse pour poursuivre des études pour devenir prêtre. Les études comprennent en général quatre ans dans un séminaire de niveau universitaire (à moins que le candidat n'ait déjà terminé ses études universitaires—et dans ce cas il entrera au programme dit de «pré-théologie»), une année dite de «spiritualité » pour la formation spirituelle, au moins quatre ans d'études dans un grand séminaire (appelé aussi une école théologique supérieure ou « *théogate*») et une année de stage pastoral (le travail de pasteur sur le terrain avant l'ordination). Dans les 6 à 18 mois avant l'ordination, le séminariste est ordonné diacre et on s'adresse à lui en disant «Monsieur le Révérend». La tenue vestimentaire des



séminaristes varie d'un diocèse à l'autre. Certains portent des vêtements séculiers jusqu'à ce qu'ils soient nommés diacres, tandis que d'autres portent des vêtements de clergé ou la soutane dès le départ. Tous les séminaristes diocésains admissibles peuvent participer à tous les programmes de vocations des Chevaliers de Colomb.

*Candidat.* Ce terme s'applique à un homme ou une femme qui a été officiellement accepté par un programme de formation de séminaire ou de noviciat. Tout candidat peut recevoir des aides «RSVP», qu'il soit dans un petit séminaire, un séminaire de cursus menant à la théologie ou un grand séminaire.

*Séminariste universitaire.* Un séminariste universitaire (parfois appelé un petit séminariste) est un séminariste diocésain faisant ses études dans une université ou «collège» de quatre ans sous l'auspice de son diocèse. Il peut vivre ou ne pas vivre avec d'autres séminaristes. Il participe à un programme d'études spécial qui le prépare aux études théologiques dans un grand séminaire. Certains diocèses ont leur propre séminaire ou «collège» de quatre ans tandis que d'autres envoient les candidats à une université ou un «collège» local. Dans certains cas, les hommes qui sont déjà des diplômés universitaires et qui ont déjà une formation en philosophie sautent cette étape et commencent leurs études de séminariste au niveau d'un grand séminaire. Tous les séminaristes collégiens peuvent être admissibles aux fonds RSVP.

*Grand séminariste.* Un grand séminariste est un candidat qui a commencé ses études théologiques officielles en vue du sacerdoce. Ces études se font après les études universitaires, généralement dans une école théologique supérieure («théologate»). Certains diocèses ont leurs propres grands séminaires tandis que d'autres envoient leurs candidats dans d'autres diocèses ou à l'étranger. Tous les grands séminaristes sont admissibles aux fonds RSVP.

*Séminariste religieux.* Les séminaristes religieux sont des hommes consacrés qui ont été acceptés par des établissements de vie consacrée, appelés communément des sociétés ou ordres religieux, pour se préparer au sacerdoce. Dans les ordres de longue date (les Bénédictins ou les Franciscains) on les appelle souvent des frères ou des frères étudiants. Il ne faut pas les confondre avec les frères religieux qui ne deviennent pas prêtres. Le programme de préparation comprend le postulat et le noviciat. Après avoir terminé le noviciat, la personne fait vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour une période d'au moins trois ans, suivie par une profession solennelle ou des vœux perpétuels. L'ordination en tant que diacre se fait dans les six à 18 mois avant l'ordination en tant que prêtre. Les frères séminaristes sont alors appelés «Révérend Frère». La tenue vestimentaire des séminaristes-frères varie en fonction des traditions de leur établissement. Certains portent la tenue de leur ordre tandis que d'autres portent la tenue du clergé des séminaristes diocésains. Certains établissements gèrent leur propre séminaire tandis que d'autres envoient les séminaristes à des séminaires d'un autre ordre ou d'un autre diocèse. Les séminaires des ordres religieux sont parfois appelés des maisons d'études. Tous les séminaristes religieux admissibles peuvent participer à tous les programmes de vocations de Chevaliers de Colomb.

*Séminariste de rite catholique oriental.* Les séminaristes catholiques appartenant à l'une des traditions orientales catholiques, *sui iuris*, (par exemple, les Églises arménienne, byzantine, chaldéenne, copte, maronite, ou syrienne) sont en communion avec le Saint-Siège, c'est-à-dire, avec le pape. Sauf pour l'Église maronite, il existe une Église orthodoxe équivalente à chaque Église orientale catholique. Les séminaristes de rite oriental catholique, tout comme leurs homologues du rite latin (romain), se préparent au ministère presbytéral. Dans certaines Églises orientales, les séminaristes se marieront d'abord et seront ordonnés par la suite pour servir dans l'Église de l'Amérique du Nord.

Certaines Églises orientales des États-Unis n'ordonnent pas d'hommes mariés à la prêtrise, à l'heure actuelle, décision laissée à la discrétion aux évêques particuliers. Les séminaristes des Églises orientales catholiques des États-Unis ou du Canada, sont admissibles soit comme membres des Chevaliers de Colomb, soit comme participants aux programmes reliés aux vocations. Les postulantes ou les novices dans une communauté religieuse d'une Église orientale sont admissibles au programme «RSVP» tout autant que celles de l'Église latine. Les séminaristes de rite oriental appartenant à des Églises *Orthodoxes*, ne sont pas admissibles comme membres des Chevaliers de Colomb et donc inadmissibles à nos programmes des vocations, puisqu'ils ne sont pas en communion avec l'évêque de Rome, le pape. (Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Églises orientales, on aurait avantage à lire la brochure du service d'information catholique sur ce sujet [en anglais seulement]).

*Religieuse.* Bien que ce terme soit utilisé communément pour s'appliquer à toutes les femmes religieuses, dans son sens strict, ce terme désigne une femme membre d'une communauté cloîtrée (monastique et contemplative). Les religieuses commencent la vie religieuse par une année de postulat, suivie d'une ou de plusieurs années de noviciat. Elles font vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et normalement, elles ne quittent pas le cloître. Les religieuses sont admissibles aux fonds RSVP pendant leur postulat et leur noviciat.

*Sœur religieuse.* Les sœurs sont des femmes consacrées qui sont entrées dans des institutions de vie consacrée, appelées communément des ordres religieux, des communautés religieuses ou des sociétés. Elles commencent la vie religieuse par une année de postulat, suivie d'une ou de plusieurs années de noviciat. Elles font vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et se consacrent à divers travaux apostoliques actifs. Elles sont admissibles à recevoir des fonds RSVP pendant leur postulat et leur noviciat.

*Postulant.* Un postulant est un homme ou une femme à la dernière étape de préparation avant l'entrée au noviciat d'un établissement religieux. Il ou elle vit au sein de la communauté religieuse sans faire ses vœux et peut ou non porter des vêtements spéciaux. En fonction de l'établissement, le postulat peut durer de quelques semaines à deux ans. Les postulants sont admissibles à recevoir des fonds RSVP.

*Novice.* Un novice est un homme ou une femme qui est à l'étape d'initiation officielle à la vie religieuse, suivant le postulat. En fonction des lois de l'établissement religieux, le noviciat dure un an ou deux. Les novices portent souvent la tenue vestimentaire de leur établissement et commencent des études non officielles. Ils vivent conformément aux vœux mais ne font pas leurs vœux avant la fin de leur noviciat. Les novices sont admissibles à recevoir des fonds RSVP. (L'admissibilité des femmes religieuses se termine à la fin du noviciat, mais les hommes religieux qui font des études pour devenir prêtre restent admissibles.)

*Candidat diacre permanent.* Les Chevaliers de Colomb reconnaissent les services inestimables rendus par les diacres permanents et encouragent ces hommes catholiques à considérer la situation de diacre comme une vocation. Cependant, les candidats diacres permanents ne sont pas admissibles à recevoir ni des fonds RSVP, ni des Bourses de Vocation de l'abbé Michael J. McGivney ni des Bourses de Vocation de l'évêque Thomas V. Daily.

---

## DÉCLARATION DE POLITIQUE

---

En sa qualité de plus grande association catholique laïque du monde, les Chevaliers de Colomb sont heureux d'apporter leur aide à la promotion des vocations de prêtre et de religieux. Pour faire ce travail, une structure précise des rôles et responsabilités est essentielle. Le Conseil Suprême est uniquement responsable des programmes de vocation nationaux et/ou internationaux de l'Ordre. Les programmes de vocations menés par les Chevaliers de Colomb au niveau des États ou au niveau local relèvent de la responsabilité des conseils et assemblées d'État ou locaux. Les Chevaliers de Colomb n'acceptent aucune responsabilité pour les programmes de vocations des diocèses ou des établissements religieux de vie consacrée à Dieu. Ses activités ne remplacent pas et n'entrent pas en conflit avec de tels programmes; elles cherchent à les aider. L'Ordre évalue les demandes de fonds de vocations en fonction des normes et des procédures de l'Ordre.

## **Service d'Information Catholique (SIC)**

### **Livrets sur les vocations**

Le Service d'Information Catholique propose de la documentation informationnelle et dévotionnelle destinée à être distribuée aux membres des Chevaliers de Colomb, leurs familles, les paroissiens et les membres de la communauté.

Pour une liste complète de la documentation, veuillez consulter [knightsgear.com](http://knightsgear.com) et cliquer sur « Livrets », ou consulter [kofc.org/sc](http://kofc.org/sc)



À la fin de cette année fraternelle,  
veuillez remettre ce manuel aux mains de votre successeur.